

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 02/07/2026**2026-029****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11
 Présents : 6
 Absent : 5
 Pouvoir : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

Étaient présents :

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laëtitia, Mme BERTRAND Eliane, M. PERRET Jacques, M. DELOCHE Fabien

Était absent :

M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BATTANDIER Martine, Mme GARNIER Laura, Mme BUFFIERE Marine

Pouvoir :

Mme GARNIER Laura a donné pouvoir à Mme SAVEL Laetitia

M. MONCHAL Cyril a donné pouvoir à M ARGUDO Didier

Mme THOMAS Isabelle a donné pouvoir à M. JUNIQUE Olivier

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme SAVEL Laëtitia

OBJET : Désignation des représentants de la commune de Bozas à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'ARCHE Agglo

Date de convocation26/06/2026**Date d'affichage :**06/07/2026

Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en préfecture
 le 06/07/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n° 2026-299 du Conseil communautaire d'ARCHE Agglo en date du 20 mai 2026 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant sa composition à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De désigner en qualité de représentant titulaire de la commune de Bozas à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'ARCHE Agglo :

M. JUNIQUE Olivier

Article 2 :

De désigner en qualité de représentant suppléant

M. ARGUDO Didier

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération à Monsieur le Président d'ARCHE Agglo.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,
Le Maire,
M. JUNIQUE Olivier



Le Secrétaire
Mme Savel Laëtitia

